



COORDINATION SYNDICALE CGT DES SERVICES PUBLICS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03

TEL - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Fax : 04 72 60 16 95

Email : csdsp69@wanadoo.fr

Lyon, le 12 janvier 2017

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DU RHONE
106 RUE PIERRE CORNEILLE
69003 LYON

Objet : PREAVIS DE GREVE DU MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2017

Monsieur Le Préfet,

Nous vous informons que les personnels titulaires et non titulaires spécialisés des écoles maternelles (et les agents faisant fonction) des Collectivités et Etablissements Publics du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon sont susceptibles de répondre favorablement à un appel National d'arrêt de travail et de manifestation de 0 heure à 24 heures le mercredi 1^{er} février 2017 pour la satisfaction des revendications suivantes (voir le préavis national) :

- ☒- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- ☒- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- ☒- La clarification des missions des ATSEM ;
- ☒- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale collectivité territoriale) ;
- ☒- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- ☒- Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- ☒- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- ☒- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro ;
- ☒- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS) ;
- ☒- La titularisation des précaires ;
- ☒- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- ☒- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- ☒- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur Le Préfet**, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CSDML
Sylvie ARNAUD
Valérie VINCENT